

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 76 (2012)
Heft: 303-304

Artikel: Grammaire universelle et grammaire du français
Autor: Martin, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Grammaire universelle et grammaire du français

N'y a-t-il pas de l'inconscience à revenir sur la question si largement débattue (ne serait-ce qu'autour de la grammaire générative et de l'idée d'innéité) de la « grammaire universelle » ? Il faut bien convenir qu'elle relève tout entière d'une linguistique spéculative et qu'elle ne peut avoir de solution que purement hypothétique.

Elle n'en reste pas moins au cœur de la discipline. Une approche sémantico-logique, conduite dans une perspective minimaliste, est peut-être de nature à la renouveler partiellement : de quoi s'y aventurer à nouveau, ne serait-ce qu'à tâtons. On s'appliquera tout d'abord à fixer le mieux possible la notion même de grammaire. On imaginera ensuite, dans les termes minimalistes d'une logique linguistique, une grammaire qui serait commune à toutes les langues. On se demandera enfin comment relier une telle grammaire à la grammaire d'une langue particulière, en l'occurrence la grammaire du français*.

1. Ce qu'est une grammaire

Une grammaire, au sens le plus strict, est un ensemble de règles soumis à deux sortes de conditions. L'une est d'inhérence : une grammaire est *interne* au langage, qu'il soit artificiel ou naturel ; cela revient à dire qu'une grammaire a pour unique raison de garantir le fonctionnement du langage en tant que langage. L'autre condition, qui découle de la précédente, est d'abstraction référentielle : une grammaire est *indépendante de la référence au monde* et conséquemment déliée de la notion de vérité.

Ces conditions conduisent à envisager dans tout langage trois niveaux :

- la bonne formation, c'est-à-dire la grammaire ;
- l'axiomatique et les tautologies, c'est-à-dire l'ensemble des propositions vraies au sein même du langage : la vérité y est analytique ; elle relève de la sémantique ;
- la relation au monde, c'est-à-dire la vérité synthétique, celle qui doit être validée par la référence au monde ou, si l'on préfère, qui s'attache à tel ou tel « univers de croyance ».

* Ma reconnaissance est grande envers Bernard Combettes. Je voudrais lui dédier cette réflexion, car c'est lui qui l'a suscitée par sa communication au Colloque de Metz sur « La logique du sens » (Actes publiés par Frédéric Duval, Université de Metz, Collection « Recherches linguistiques », n° 32, 2011).

Ainsi dans la logique élémentaire des propositions :

- $(p \vee \sim p)$ ou bien $(p \wedge q)$ sont des propositions bien formées ; elle sont conformes à la *grammaire* de la logique des propositions ; ces suites de symboles sont des suites correctes dans cette forme de logique ;
- $(p \vee \sim p)$ est une tautologie ; elle est vraie quelle que soit p , par l'axiomatique même de la logique des propositions ; c'est une proposition analytiquement vraie, vraie en vertu de ce qu'on peut appeler la *sémantique* propositionnelle ;
- $(p \wedge q)$ est une proposition vraie ou fausse ; elle est vraie si et seulement si p est vrai et si q est vrai ; la vérité y est synthétique, c'est-à-dire dépendante du monde, en dehors du langage.

La même chose vaut dans le langage naturel :

- *Une chaise est un siège* ou bien *Cette chaise est confortable* sont des propositions bien formées du français ; elles sont conformes à la grammaire du français ;
- *Une chaise est un siège* est une proposition analytique ; elle est vraie en raison de la structure sémantique du langage ; elle n'a pas à être vérifiée ; elle est analytiquement vraie ;
- *Cette chaise est confortable* est une proposition synthétique ; elle peut être vraie ou fausse ; elle doit être validée dans un sens ou dans l'autre.

Ainsi conçue, la notion de grammaire équivaut à celle de syntaxe. On partira de l'hypothèse que la grammaire universelle, si elle existe, a un caractère strictement syntaxique ; la grammaire universelle n'est autre que la « syntaxe universelle ».

Ajoutons deux remarques, sans conséquence pour la suite :

- La notion de « grammaire » couvre, dans l'usage habituel, un champ beaucoup plus large. Outre la « syntaxe », la grammaire d'une langue particulière inclut alors la sémantique des éléments dont le rôle est principalement syntaxique (la « sémantique grammaticale »). Une préposition comme *dans* (*Il est dans le jardin*) a le rôle syntaxique d'une préposition (en l'occurrence celui de rendre un élément nominal compatible avec la fonction adverbiale : *dans le jardin* tient la place d'un adverbe de lieu) ; *dans* marque par ailleurs l'idée d'intériorité : c'est son contenu sémantique ; le tout relève de la « grammaire » au sens large. Même chose pour les flexions : la finale *-aient* a le rôle syntaxique de marqueur verbal ; son contenu sémantique est celui d'imperfectivité et de passé ; les deux appartiennent dans ce sens à la « grammaire ».
- La « syntaxe » d'une langue naturelle comporte quantité de faits qui n'ont rien d'universel ; ainsi, en français, l'ordre des pronoms : *me le (il me le donne) / le lui (il le lui donne)* relève bien de la syntaxe (cet ordre, purement interne, n'a aucun rapport à la vérité de ce qui est dit) ; mais ici l'ordre en cause semble bien n'appartenir qu'au français et n'a donc aucun caractère d'universalité ; il relève d'une « syntaxe superficielle ».

Dans tout ce qui suit, « grammaire » sera pris au sens de « syntaxe ». Les spécificités syntaxiques superficielles d'une langue particulière s'illustrent aisément. En revanche, l'universalité syntaxique, forcément hypothétique, ne va pas d'entrée de soi.

2. Ce que pourrait être une grammaire universelle

(a) Trois sortes de faits paraissent relever de l'universalité ; ils peuvent être de nature à fonder une grammaire universelle, plus précisément une « syntaxe universelle ». On formulera l'hypothèse que l'universalité est dans la *prédication*, dans la *référentialité* et dans la *véridiction*.

Quelle que soit la langue employée, quel que soit l'énoncé proféré, quelque chose est dit de quelque chose. *Cette chaise est confortable* : il est dit de cette chaise qu'elle est confortable. Même une phrase impersonnelle comme *Il pleut* dit quelque chose de quelque chose : l'état des choses est tel qu'il y a de la pluie. La *prédication* en tant que telle a un caractère d'universalité ; on n'imagine pas une langue rétive à la prédication et qui ne comporterait que de vagues onomatopées.

L'énoncé produit, quelle qu'en soit la langue, est indissociable de la *référentialité* : ce quelque chose dont il est dit quelque chose a nécessairement un statut de réalité ; il fait référence au monde, que ce soit comme un existant (*Cette chaise...*) ou comme un inexistant (*La licorne n'existe pas* : la licorne a pour seule réalité celle d'une entité imaginaire ; elle existe comme entité, mais il n'existe pas d'individu qui serait une licorne). Là encore, tout donne à penser que la référence au monde est un fait universel.

Tout énoncé est donné pour vrai : on peut certes mentir en disant *Cette chaise est confortable* ou bien *Il pleut* ; mais ces énoncés sont donnés pour vrais : la *véridiction* s'attache universellement aux énoncés proférés, quelle qu'en soit la langue. Naturellement, il faut ajouter tout de suite que toute langue possède des mécanismes pour moduler la vérité : ainsi par l'interrogation (*Est-ce qu'il pleut ?*), la vérité en cause étant alors suspendue à la réponse attendue. Un énoncé linguistique se prononce inévitablement sur la vérité ; c'est en cela qu'il relève de la *véridiction* et que celle-ci est universelle.

(b) *Prédication, référentialité et véridiction* : tels sont les trois soubassements concevables de la grammaire universelle. Si l'on admet qu'il en est ainsi, une autre hypothèse s'impose, à savoir que la grammaire universelle s'apparente à la logique des prédicats.

Tout comme la langue naturelle en effet, la logique des prédicats porte en elle, par nature, l'idée de *prédication* (et aussi d'ordre de prédication) : c'est même la prédication qui lui confère son nom. Par ailleurs les quantificateurs que la logique des prédicats comporte (et la portée qui s'y attache) orientent forcément vers la *référentialité* : dire qu'il existe un x tel que..., c'est faire référence à un état du monde où x existe ; dire que tout x est tel ou tel, c'est présupposer l'existence de la classe référentielle des x . Enfin l'opérateur de vérité \vdash ($\vdash Px$ « il est vrai que Px ») ne peut relever que de la *véridiction*. Le rapprochement du langage ordinaire et de la logique des prédicats a donc de bonnes chances d'être pertinent. Mais il faut convenir que l'opérateur « \vdash » n'est pas en soi modulable : il dit seulement que ce qui se trouve dans sa portée est vrai. C'est là, au regard du langage naturel, une insuffisance manifeste. La grammaire universelle exige donc que la logique des prédicats s'accompagne d'une logique modale.

(c) Pour rattacher plus précisément ces notions de *prédication*, de *référentialité* et de *véridiction* à des modèles logiques, il nous faut à présent les reprendre une à une.

Et tout d'abord la *prédication*. Partons de la forme logique élémentaire $aRbc$, où R est une relation et a , b , et c des places argumentales ; les places argumentales peuvent se réduire à deux (aRb) ; dans le cas d'une seule place, la relation R le cède à la propriété P (Pa). Tout cela correspond point par point au fonctionnement du langage ordinaire – à la double construction, à la transitivité et à l'intransitivité.

Il y a plus : rien ne s'oppose, dans la logique des prédicats, à la composition des prédicats. Dans le langage ordinaire, on peut concevoir celle-ci selon trois ordres :

- la composition peut opérer au niveau de l'énoncé, p. ex. dans le type « $P(aRbc)$ » (*Demain, il rendra le livre à Marie*, où P est *demain*, et $aRbc$ est *il rendra le livre à Marie* ; la portée de P est l'énoncé $aRbc$) ;
- la composition peut opérer au niveau du prédicat, p. ex. dans le type « $aP(R)bc$ » (*Il rendra demain le livre à Marie*, « c'est demain que... » ; la portée de P est la relation R) ;
- la composition peut opérer enfin au niveau des arguments, p. ex. dans *Le malade a été hospitalisé*, où l'argument *le malade* désigne « celui qui est malade », ce qui revient à dire que l'argument a est le lieu de la prédication *être malade*.

Partout la composition implique indifféremment les propriétés et les relations : dans *Il rendra le livre à sa sœur*, l'argument c (*sa sœur*) est le lieu d'une relation qui est telle que c a les mêmes parents que la personne de sexe fémi-

nin dont il est question. Dans *Il a agi en frère*, la relation que suppose *frère* entre dans le prédicat qui porte sur *agir*. Dans *En bon père de famille, il a décidé de...*, la relation que suppose *père de famille* entre dans une prédication qui porte sur un énoncé.

Schématiquement, en partant de $aRbc$ (ou bien aRb ou encore Pa), la composition par un autre P ou un autre R (soit Q) se présente donc *grosso modo* sous les formes suivantes :

$Q(aRbc)$ [composition au moyen de Q portant sur une proposition]

$aQ(R)bc$ [composition au moyen de Q portant sur un prédicat]

$(Qa)Rbc$ [composition au moyen de Q portant sur l'argument a]

$aR(Qb)c$ [composition au moyen de Q portant sur l'argument b]

$aRb(Qc)$ [composition au moyen de Q portant sur l'argument c].

Bref, divers ordres de complexité enrichissent la prédication ; la complexité peut être indéfiniment augmentée, ce qui devrait correspondre à une caractéristique universelle des langues naturelles.

Dans la grammaire universelle telle qu'elle est ici conçue, les mécanismes de compositionnalité sont indépendants des catégories grammaticales des langues particulières ; l'idée pointe ainsi que la grammaire universelle est une grammaire non catégorielle ; son niveau d'abstraction est maximal.

La plus forte abstraction vaut aussi pour le quantificateur et la *référentialité*, par delà les catégories des langues particulières. L'universalité s'y limite à deux choses : le renvoi à la réalité et le renvoi à un référentiel sans lequel aucune quantification n'est opérable. *Tous les malades ont été hospitalisés* signifie qu'il existe dans la situation en cause (la réalité) un ensemble de malades ; *tous* opère sur cet ensemble (le référentiel) une extraction totalisante.

Quant à l'opérateur (universel) de *véridiction* (\dashv), toutes les langues naturelles en disposent et toutes le modalisent. Cette modalisation s'opère (là encore indépendamment des catégories grammaticales propres aux langues particulières) selon trois sortes de procédures universellement valables :

- la procédure d'indexation : l'origine déictique (le « moi – ici – maintenant »), même si elle est très différemment manifestée par les langues, est forcément sous-jacente ; ainsi l'idée de passé (ou de non-présent) n'est concevable que par rapport au moment vécu, qui n'est autre que le moment de la parole ; conséquemment, l'opposition du temps *de dicto* et du temps *de re* touche elle aussi toutes les langues : d'instant en instant l'origine t_0 se déplace sur l'axe *de dicto* ; cet axe se manifeste de façon ou d'autre ; ainsi dans l'adverbe *bien* du français : *Il a bien perdu son portefeuille* laisse entendre que *Il a perdu son portefeuille* se confirme ; c'est là une confirmation sans rapport

avec le moment *de re* où le portefeuille a été perdu ; elle se situe sur l'axe *de dicto* ; les faits de cette nature sont en très grand nombre, quelle que soit la langue dont on fait usage ;

- une autre procédure, perceptible sous quelque énoncé que ce soit et quelle qu'en soit la langue, est celle d'affectation à l'« univers de croyance » où l'énoncé est valide ; il existe dans toute langue, même s'ils sont fort divers, des moyens pour se distancier de ce qu'un autre dit ou pense ou de ce que soi-même on a pu dire ou penser (*Pierre estime que p* ; *Selon Pierre, p* ; *Il paraît que p* ; *Je croyais que p* ; *Je pensais que p...*) ;
- autre procédure encore, celle-ci en rapport avec le possible ou mieux avec les « mondes possibles » : on n'imagine pas une langue où l'on ne dirait jamais que le vrai ou le faux, sans autre modalité que la certitude ; dans toute langue existent des formes qui permettent de tempérer l'assertion de vérité, de s'en distancier, de la laisser en suspens (*Peut-être p* ; *Il est possible que p* ; *Il se peut que p...*).

Bref, un modèle approprié semble être un modèle de « mondes possibles », potentiels ou contrefactuels, inscrits dans des « univers de croyance », le tout indexé sur l'origine déictique.

En tout état de cause, il convient d'ajouter que le modalisateur est universellement un lieu de *synthèse* modale : les éléments qui, dans les langues, conduisent au calcul modal peuvent être dispersés. Ainsi dans un énoncé comme celui-ci : *Pierre pourrait bien avoir raison* ; l'information modale est dans le prédicat *pouvoir*, dans le conditionnel et dans l'adverbe *bien* ; au total *Pierre a raison* est déclaré possiblement vrai (par *pouvoir*), dans un sous-ensemble de mondes délimité par le conditionnel (et dont l'interprétation reste ouverte ; que faudrait-il pour que Pierre ait raison ?), le tout en confirmation de ce que soi-même ou quelqu'un d'autre a pu imaginer être vrai (par *bien*). L'énoncé en cause s'inscrit dans les mondes possibles de l'univers du locuteur (par *pouvoir* et le conditionnel) et dans une « image d'univers » indexée en un temps *de dicto* antérieur à t_0 (par *bien*). La complexité modale se manifeste évidemment à travers les catégories modales propres à chaque langue particulière, et ces catégories peuvent être infiniment diverses. Mais l'interprétation s'opère dans un modèle indépendant des langues, dont on peut supposer qu'il relève d'une grammaire universelle.

Voilà donc, par le biais de la *prédication*, de la *référentialité* et de la *modalité*, esquissée une grammaire universelle. Pour la représenter, on utilise des régularités et des modèles logiques de grande abstraction. En premier lieu, on dira que toute proposition du langage ordinaire est de la forme $M(p)$, où M est le modalisateur et p une proposition représentable dans la logique des prédicats. M est lié à un modèle de mondes possibles (naturellement révisable) ; p l'est à la quantification, comme lieu de référence, et à la prédication, comme lieu de composition prédictive. Chacun des aspects de cette grammaire est

traité par des modèles logiques qui, si l'hypothèse est admise, appartiennent à la fonction même du langage et sous-tendent conséquemment toutes les langues.

La question à présent est de savoir ce qu'il faudrait pour relier une telle grammaire à celle d'une langue particulière, en l'occurrence à la grammaire du français.

3. Ce qu'il faudrait pour relier une telle grammaire à la grammaire du français

(a) Chemin faisant est apparue l'idée que le propre de la grammaire universelle est d'être une grammaire vide de catégories: elle ne comporterait donc que des régularités d'ordre logique. Dès lors, à un niveau profond, le lien de la grammaire universelle à une grammaire particulière est celui de *régularités logiques* d'un côté et de *catégories* de l'autre.

Rappelons tout d'abord ce qu'on peut entendre par « catégorie ». Une catégorie grammaticale peut se définir ainsi :

- la catégorie est un objet *formel*: une catégorie est une « forme » par opposition à la « substance » (à la « matière » dit Gustave Guillaume); ainsi, dans la majorité des langues (mais pas dans toutes) apparaît une catégorie du nom (du substantif), différente de celle du verbe; en tant que « forme » le substantif porte en lui la capacité référentielle, c'est-à-dire une place argumentale saturable: il est le lieu de la référence au monde; la « forme » d'un substantif est ce qui lui est commun avec tous les autres substantifs (c'est-à-dire la capacité référentielle); la « substance » d'un substantif est ce qui lui est propre parmi tous les substantifs (ainsi, pour le substantif *docteur*, un certain titre universitaire);
- la catégorie est un objet *intensionnel* (par opposition à la classe, qui est un objet extensionnel); la catégorie du substantif est ce qui fait qu'un substantif est un substantif; la classe des substantifs est l'ensemble de tous les substantifs; la catégorie du verbe est ce qui fait qu'un verbe est un verbe; la classe des verbes est l'ensemble de tous les verbes;
- la catégorie est un objet *lié*; elle est indissociable ou bien d'une classe (ainsi la catégorie des substantifs et la classe, en nombre indéfini, des substantifs) ou bien d'un paradigme, c'est-à-dire d'un ensemble de signes en nombre fini (ainsi la catégorie, complexe, des pronoms personnels sujets et le paradigme *je / tu / il / nous / vous / ils* du français); les éléments de la classe ou du paradigme sont les porteurs de la « substance ».

Le tout premier lien de la grammaire universelle à la grammaire du français va de la logique prédicative aux catégories dites des « parties du discours », plus précisément aux catégories de base, liées à des classes, que sont le substantif (propre à saturer les places argumentales), le verbe et l'adjectif

(qui relèvent de la prédication du second ordre) et l'adverbe (qui relève de la prédication d'ordre supérieur au second). Un tel lien est immédiat : les parties du discours fondamentales sont la prévision en langue des schèmes de la grammaire universelle. Il s'instaure en d'autres termes une relation bijective entre la grammaire universelle et les catégories de base.

Dans une langue sans opposition verbo-nominale catégorisée (p. ex. le tagalog), le signe correspondant à *docteur*, s'il existe, signifie « être docteur » : il se prête indifféremment à une prédication d'allure verbale et à la saturation argumentale d'allure substantive (c'est-à-dire qu'il correspond indistinctement à un verbe ou à un substantif des langues à opposition verbo-nominale). Le français et le tagalog entretiennent donc un lien différent à la grammaire universelle : les prédicats de la grammaire universelle sont reliés en français soit à la catégorie du substantif, soit à la catégorie du verbe ou de l'adjectif ; il le sont en tagalog à une catégorie prédicative déliée de l'opposition verbo-nominale.

Voilà pour les catégories de base. Les autres « parties du discours » suivent un cheminement plus complexe ; mais le rappel de quelques observations banales devrait faire admettre que le lien à la grammaire universelle n'y a rien non plus d'irréductible.

Ainsi pour la préposition. On n'a pas évoqué plus haut un aspect important de la prédication en grammaire universelle, à savoir la différence entre *prédicat* et *prédication*. Dans Px , P est le prédicat, x est l'argument. Le lien de P à x est la prédication : quelque chose (le prédicat) est dit (la prédication) de quelque chose (l'argument). Cette distinction, universelle, n'est pas sans conséquence dans les langues. L'idée de prédication se traduit selon les langues par des cas grammaticaux ou par des liens prépositionnels ou par les deux. En latin, la prédication du sujet (le lien du prédicat au premier argument de la grammaire universelle) est rendue par le nominatif ; la prédication de l'objet (le lien du prédicat au second argument de la grammaire universelle) par l'accusatif ; la prédication d'objet second (le lien du prédicat au troisième argument de la grammaire universelle) par le datif. En français, dans une phrase comme *Il rend le livre à Marie*, le sujet (la fonction sujet) et l'objet (la fonction objet) restent sans marque, la position par rapport au verbe tenant lieu de cas ; en revanche, le lien du prédicat au troisième argument de la grammaire universelle est marqué par la préposition *à*.

De manière plus générale, la notion de *prédication*, par opposition à celle de *prédicat*, permet de proposer une définition d'ensemble de la catégorie prépositionnelle : la préposition est la catégorie grammaticale qui assure une

prédication à partir d'un élément nominal (plus rarement adjectival ou adverbial).

Ainsi

- dans *boîte aux lettres* (soit *boîte à les lettres*), l'élément nominal *les lettres* opère, grâce à la prédication prépositionnelle *à*, comme un prédicat (adjectival) portant sur *boîte* (dans d'autres langues une telle fonction correspond au cas génitif) ;
- dans *Il est dans le jardin*, l'élément nominal *le jardin* opère, grâce à la prédication prépositionnelle *dans*, comme un prédicat (adverbial) portant sur *est* (dans d'autres langues une telle fonction correspond au cas locatif) ;
- dans *Il rend le livre à Marie*, l'élément nominal *Marie* opère, grâce à la prédication prépositionnelle *à*, comme un prédicat (attributif) lié au verbe *rendre* (dans d'autres langues une telle fonction correspond au cas datif).

On voit donc que la préposition ainsi définie est elle aussi facile à relier à la grammaire universelle.

Les conjonctions de coordination admettent de leur côté un lien direct avec les opérateurs logiques (en particulier avec \wedge et \vee), de même les adverbes de négation (avec \sim). Les conjonctions de subordination assurent le statut de nom à une proposition, et conséquemment sa prédication comme nom. Les articles et les pronoms sont des substantifs « formels » (vides de « substance ») ; ils saturent les places argumentales. Rien d'original dans tout cela, mais une chose est sûre : le lien de la grammaire du français à la grammaire universelle s'établit sans difficulté.

Il en est de même dans la quantification. Comme dans la grammaire universelle, le quantificateur est le lieu, dans la grammaire du français, de la référence et du référentiel ; mais il s'y ajoute toutes sortes de catégories et d'opérations : la définition et l'indéfinition, la détermination et l'indétermination, l'identification d'entités et d'individus (*l'homme est mortel / l'homme qui vient d'entrer*), l'extraction en totalité ou l'extraction aléatoire sur un référentiel (*les hommes sont mortels / un homme est toujours sensible aux louanges*) ; tout cela est certes fort subtil, mais rien ne fait obstacle au lien avec la grammaire universelle.

Même chose encore dans la modalisation, où les catégories aspectuelles, temporelles et proprement modales supposent une catégorisation propre au français, assurément complexe, mais où le lien au modalisateur *M* de la grammaire universelle et au modèle précédemment évoqué ne rencontre pas de résistance. Toutes trouvent leur représentation dans un modèle de « mondes possibles » et d'« univers de croyance ».

On ajoutera que, dans une conception du lexique grammaticalement structuré (le « lexique-grammaire »), les liens à la grammaire universelle sont les

mêmes que dans la grammaire elle-même : ainsi *rendre qqc. à qqn* correspond à une relation de type *aRbc*. En d'autres termes, la grammaire universelle coiffe l'ensemble du système, lexique et grammaire. C'est au niveau du « lexique-grammaire » que pourrait notamment se traiter l'articulation avec des « cas profonds » et des « schèmes de valence ».

(b) Bref, en lien avec la grammaire universelle, la grammaire d'une langue particulière peut donc se concevoir comme un ensemble structuré de *catégories*. Mais moyennant ces catégories, la grammaire est aussi un *système de génération des énoncés*. Au plus profond, le lexique procure le schème de prédication ; l'instanciation et les opérations référentielles saturent le schème en cause ; d'autres opérations, tout particulièrement les transformations (notamment impersonnelle, passive ou pronominale...), conduisent de ce niveau profond à l'agencement de surface et assurent (dans une langue comme le français) la topicalisation, la thématisation, ainsi que l'ordre superficiel des éléments ; la modalisation enfin autorise la prise en charge de l'énoncé généré. Toutes ces opérations, qui en tant qu'opérations ont peut-être un caractère d'universalité, relèvent dans leur spécificité d'une grammaire particulière.

Formulée dans les termes d'une logique linguistique, l'hypothèse de la grammaire universelle semble donc tout compte fait moins étrange qu'on pouvait le craindre. On est certes en droit de se demander si, déliée des catégories grammaticales et extrêmement abstraite, la grammaire universelle conserve la moindre valeur opératoire. Il faut convenir qu'elle n'entre pas directement dans les « calculs » que la linguistique développe (les calculs d'acceptabilité, les calculs d'implication...). Mais elle a le double avantage de proposer un espace commun à toutes les langues et un lieu d'interprétation et de représentation de grande généralité : ce n'est pas dénué d'intérêt.

La grammaire universelle telle qu'elle est ici présentée relève des universaux « formels » (de tels universaux sont indépendants de toute « substance » ; ils sont le lieu des principes organisateurs et des régularités du langage). Par delà ces universaux, une autre approche, celle-ci probabiliste, conduit à dégager des « substances » catégorielles dont on peut supposer qu'elles appartiennent sinon à toutes du moins à un très grand nombre de langues (p. ex. le triplet affirmation/interrogation/injonction, les modes d'intensification, des « cas profonds » comme l'agent, l'objet, l'instrumental...) : la problématique est alors d'un autre ordre, et l'on s'y donne seulement pour objectif de déceler les tendances à l'universalité.